



éditorial.

Accord UE-Mercosur : l'inflexion de la position française est inacceptable.

Depuis quelques jours, une petite musique se fait entendre au plus haut niveau de l'Etat quant à la ratification potentielle de l'accord UE-Mercosur d'ici la fin de l'année. C'est le Président de la République qui semble avoir donné le LA le 6 juin en déclarant que l'accord UE-Mercosur était « stratégiquement bon » tout en réclamant « un protocole additionnel qui permette soit d'avoir des clauses miroirs, soit d'avoir des clauses de sauvegarde [...], qui définirait ces règles et qui dirait sur tel et tel secteur, on a la possibilité, si le marché d'un seul coup se dérègle complètement, d'activer une clause de sauvegarde ». Une proposition reprise par Annie Gennevard, la ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire quelques jours plus tard.

Mais cette proposition d'intégrer une clause de sauvegarde dans un protocole non contraignant relève d'une illusion de protection. Le déclenchement d'une clause de sauvegarde est un processus lourd et long qui aboutit souvent quand les dégâts sur les filières ont déjà eu lieu. Par ailleurs, la Commission européenne se refusant à rouvrir les négociations du texte principal de l'accord conclu avec les pays du Mercosur, il sera juridiquement impossible d'y intégrer des dispositions contraignantes supplémentaires. L'ajout d'un protocole additionnel tel qu'évoqué par la France n'aura aucun effet ! De quoi se faire plaisir sans doute en permettant à l'Union Européenne de formaliser ce qu'elle ne souhaite pas dans cet accord, mais rien que les pays du Mercosur devront s'engager à respecter.

Si on ajoute à cela le mécanisme de rééquilibrage ajouté à la demande du Mercosur dans la dernière ligne droite des négociations et qui vise à s'assurer qu'en cas de « mesure unilatérale » affectant les exportations, la partie lésée puisse demander des compensations commerciales – les pays du Mercosur pourront à ce titre dénoncer formellement des mesures miroirs mises en place par l'Union Européenne - nous avançons tout droit vers l'accord catastrophique que nous annonçons depuis plusieurs années.

Alors que plusieurs États membres expriment des réserves, voire leur opposition ouverte à cet accord, la France doit maintenir une position claire et ferme : refuser la ratification du texte qui met en péril l'avenir de l'agriculture européenne ainsi que sa sécurité alimentaire. Si la France maintenait ses dernières orientations et donc à abandonner les lignes rouges agricoles, sanitaires et environnementales qu'elle avait jusqu'ici défendues - notamment face aux distorsions de concurrence, cela serait vécu comme une trahison par la filière.

Jean-Michel SCHAEFFER
Président d'ANVOL



RÉVISION DU RÈGLEMENT « TRANSPORT DES ANIMAUX VIVANT » : OÙ EN EST-ON ?

L'examen du texte se poursuit dans les différentes instances européennes. Au niveau de la commission Agriculture du Parlement Européen, plus de 3000 amendements ont été déposés. Plusieurs amendements portés par des parlementaires du PPE ou des groupes ECR et Patriotes visent à rejeter le texte dans sa globalité. A ce jour, l'issue de ces amendements est assez incertaine même si le texte est très largement critiqué et semble peu défendu par le commissaire à la Santé. Les deux co-rapporteurs sur le texte (Daniel Buda – PPE et Tilly Metz – Verts) ne parviennent à aucun accord, rendant assez compliqué, pour l'instant, des compromis. Toutefois, si un rejet en commission Agriculture venait à aboutir cela conduira à un examen et à un vote en plénière des 3000 amendements avec là aussi une issue incertaine voir l'aboutissement à un texte qui n'aurait ni queue ni tête, car résultant du vote de l'ensemble des députés dont une bonne partie non expert du sujet. Ces votes devraient intervenir au début de l'automne.

Du côté du Conseil, le travail avance plus vite et les experts des différents Etats Membres (la DGAL pour la France) avancent chacun leurs spécificités et leurs exigences sur le texte. La France ne s'oppose pas à la révision du texte mais souhaite que les nouvelles mesures ne conduisent à aucun surcoût pour les filières.

Depuis le 1er juillet, c'est le Danemark qui a pris la présidence du Conseil et si le travail sur le texte devrait s'accélérer à raison de 2 réunions par mois, la nouvelle présidence n'envisage pas une présentation de son texte d'ici la fin de l'année, celle-ci interviendrait plus vraisemblablement mi-2026.



Du côté des interprofessions, la position, tenue depuis plus d'un an, reste la même, à savoir le **rejet du texte**. A ce titre, une analyse des amendements déposés devra être réalisée afin d'identifier ceux qui vont dans ce sens et d'appeler les eurodéputés à les voter.

APPEL À CONTRIBUTION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Appel à contribution de la Commission Européenne pour une analyse d'impact sur la modernisation de la législation communautaire sur le Bien-être animal

Le stand-by « obtenu » il y a un an sur la révision de la législation « bien-être animal » au niveau européen, notamment à l'échelle de l'élevage, aura été de courte durée. La Commission a lancé il y a quelques jours une consultation, qui se terminera le 16 juillet prochain, auprès des parties prenantes et du grand public. Cette consultation vise à obtenir des contributions pour amorcer la construction de l'analyse d'impact de la future réglementation.

CHAMP D'APPLICATION DE L'ANALYSE D'IMPACT :

La Commission européenne envisage d'examiner les options suivantes :

Suppression progressive des cages, Déterminer les indicateurs de bien-être à utiliser et la manière de les mesurer et d'assurer leur suivi via des outils numériques, Mise en place de **normes équivalentes** imposées aux importations, Eliminer progressivement la mise à mort des poussins mâles d'un jour dans le secteur des poules pondeuses.

PROCHAINES ÉTAPES :

- Fin de l'année 2025 : poursuite des consultations des parties prenantes
- Analyse des impacts sociaux, économiques et environnementaux probables des changements envisagés.
- Présentation d'une proposition législative pour les premiers secteurs en 2026 (4eme trimestre).





LA VOLAILLE FRANÇAISE AFFICHE SES AMBITIONS POUR ÊTRE PLUS VISIBLE AUPRÈS DES CONSOMMATEURS EN GRANDES ET MOYENNES SURFACES (GMS)

L'Association de Promotion de la Volaille Française (APVF) révèle les résultats 2025 du relevé linéaire réalisé par Roamler visant à mesurer depuis 8 ans le déploiement du logo Volaille Française. Ce relevé a été réalisé du 2 au 29 avril 2025 dans 25 enseignes, comprenant les supermarchés, hypermarchés, enseignes de proximité dans toute la France¹ et sur plus de 3 200 produits²

2 - Trois catégories ont été ajoutées : plats cuisinés frais, salades et sandwichs.



LA VOLAILLE FRANÇAISE TOUJOURS LARGEMENT REPRESENTÉE EN LIBRE-SERVICE

Dans les rayons libre-service, l'indication France continue de s'imposer, représentant cette année encore 98 % des volailles proposées aux consommateurs. Malgré une légère diminution (-2 pts), la présence du logo Volaille Française, affiché sur 73 % des volailles, reste quant à elle significative.



RETOUR DE L'ORIGINE FRANÇAISE SUR LES PRODUITS ÉLABORÉS CUITS

Avec 64 % de produits élaborés cuits, l'indication France affiche une dynamique positive (+9 pts) après une année 2023 particulièrement difficile à cause de l'Influenza Aviaire, retrouvant le niveau observé dans ce rayon en 2022. La filière travaille à garantir durablement l'approvisionnement en Volaille Française de manière à ce que la présence du logo retrouve une dynamique de croissance.



L'intégralité du Communiqué de Presse de l'APVF est consultable sur le site de la volaille française : <https://www.volaille-francaise.fr/>



LES VOLAILLES FERMILIÈRES ET LES ŒUFS LABEL ROUGE FÊTENT LEURS 65 ANS !



FedeLIS



Un anniversaire chaleureusement célébré dans les Landes, là où le tout premier Label Rouge a été officiellement attribué en 1965. C'est à Dax que le SYNALAF et l'ensemble des filières de production garantes de la qualité supérieure se sont retrouvés, à l'occasion de l'AG de FedeLIS (Fédération nationale des Label Rouge, IGP et STG).

Ce rendez-vous mémorable a compté plus de 200 figures de l'écosystème le 12 juin 2025. Une journée consacrée aux temps forts de l'histoire du célèbre logo rouge et blanc et surtout à son avenir. Venus de partout en France, les participants ont été invités à projeter leurs rêves à concrétiser dans les domaines de la distribution, la production ou encore la restauration collective.



Comment mieux valoriser les produits en rayons ? Comment encore mieux faire connaître les attributs des Label Rouge ? Comment favoriser l'attractivité des métiers des filières de production ? Comment donner plus de place aux produits dans les assiettes des cantines ? sont, entre autres, des questions qui ont résonné à l'occasion de trois tables rondes, animées par Pascal Berthelot.

Événement riche en émotion, il a été marqué par les remerciements adressés à Bernard Tauzia en raison de son départ du SYNALAF.

Éleveur de volailles fermières Label Rouge landais iconique, il a présidé le syndicat durant 4 ans.

Deux mandats marqués par d'importants combats et son implication dans la défense des modèles d'élevages en plein air durant les récents épisodes d'Influenza Aviaire. Administrateur pilier, son engagement pour la défense des filières volailles Label Rouge et bio s'est illustré durant plus de 25 ans.



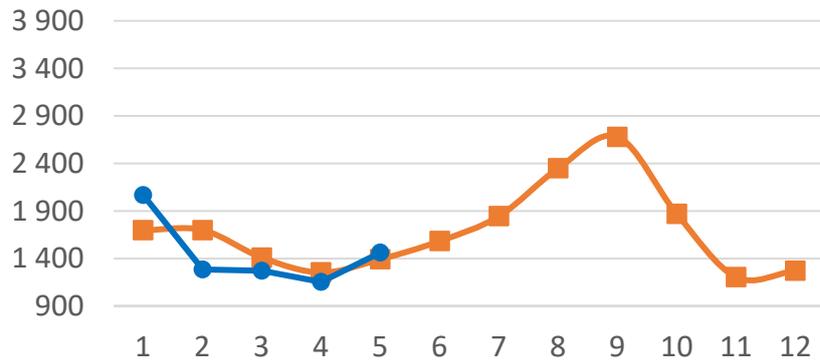


CHIFFRES FILIÈRE PINTADE



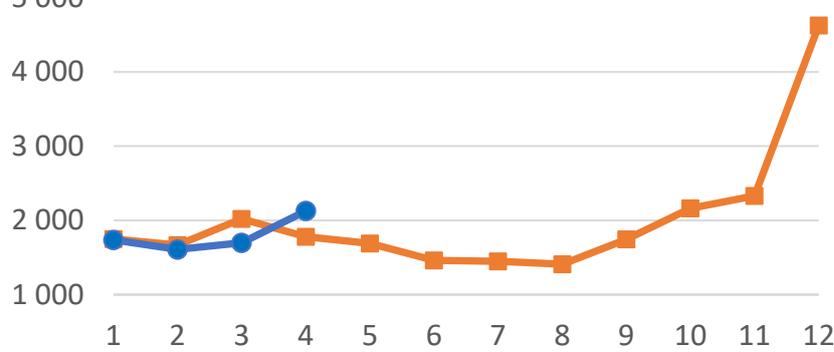
MISE EN PLACE MENSUELLE (FR)

En milliers de têtes / mois – SNA



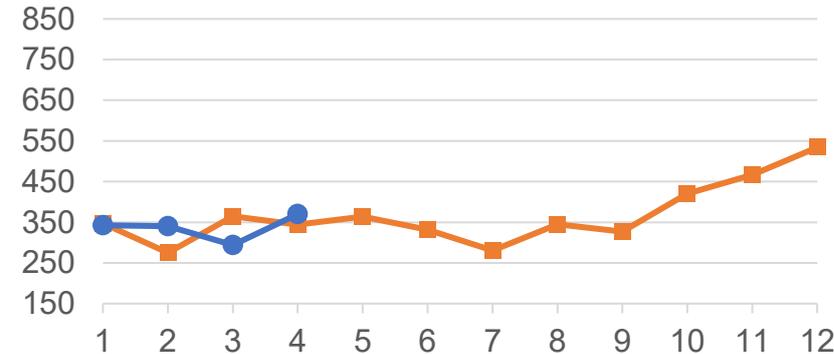
ABATTAGES CONTRÔLÉS

En tec - AGRESTE



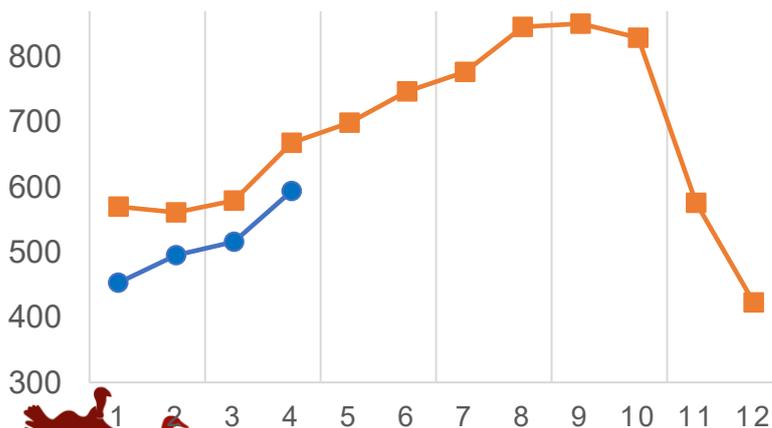
EXPORTATIONS

En tec - DOUANES



STOCKS DE CARCASSE

En tonnes produits finis - AGRESTE



Mai 2025

+ 5,08%

A / A-1

-5,4%

5 mois 2025/ 5 mois 2024

Cumulées sur les cinq premiers mois de l'année, les MEP de pintadeaux sont en repli de près de 400 000. Par contre les mises en place de pintadeaux LR progressent de 3% sur 5 périodes 25/5 périodes 24.

Avril 2025

+19,6%

A / A-1

-0,9%

4 mois 2025 / 4 mois 2024

Pâques ayant été beaucoup plus tardif cette année qu'en 2024, les abattages ont donc eu lieu sur avril au lieu de mars. Cumulés sur les 4 premiers mois 2025, les volumes abattus sont quasi stables (-68 t) sur la période par rapport à 2024. Par rapport à la même période de 2019 le déficit atteint près 26%.

Avril 2025

+7,7%

A / A-1

+1,2%

4 mois 2025 / 4 mois 2024

Après un 1^{er} trim. en baisse, les clients européens, semblent être revenus aux achats en avril (+25%), avec une augmentation des volumes de 14% sur la Belgique et les Pays-Bas et de 5% sur l'Allemagne. Sur les Pays-Tiers par contre, les exportations diminuent de 16% en avril même si elles restent supérieures de 3,2% sur 4mois2025/4 mois 2024.

Avril 2025

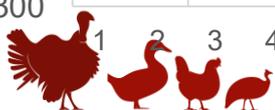
+15,1%

Avril 25 / Mars25

-11,1%

Avril 2025 / Avril 2024

A fin avril, les stocks sont composés aux deux tiers de découpes de pintades. Par rapport à fin mars, les stocks de carcasses ont progressé de 24% et ceux de découpes de 11%.

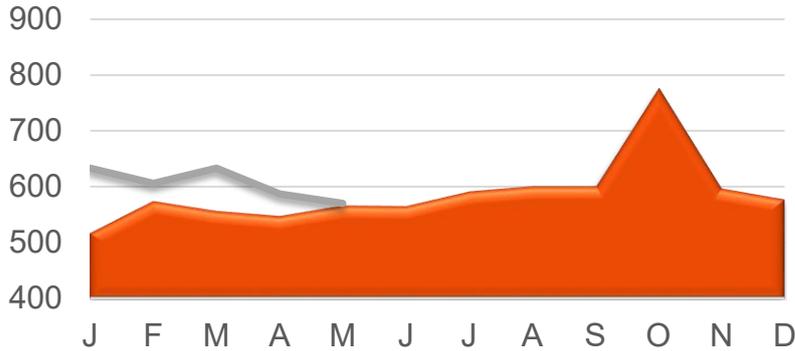


■ = Année 2024 ● = Année 2025



MISE EN PLACE HEBDOMADAIRE

En milliers de têtes - CIDEF



Mai 2025

+ 0,6 %
A / A-1

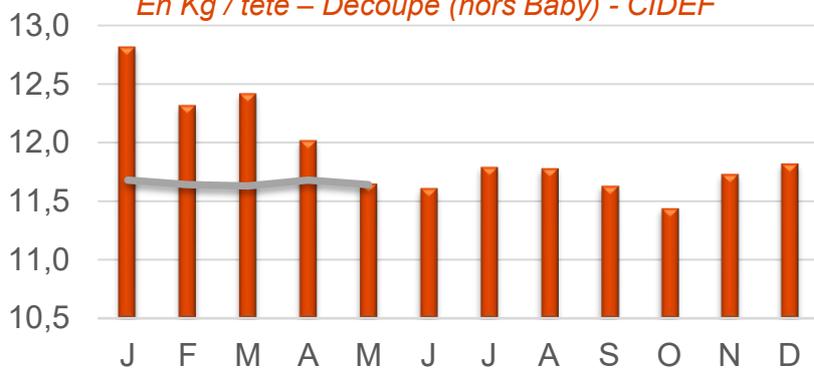
+ 4,3 %
cumul 52 sem

Les mises en place globales s'élèvent à 570 milliers de têtes par semaine.

En cumul 5 mois 2025 par rapport à 2024, les mises en place progressent de +10%, les exportations d'OAC baissent de -21%, et celles de dindonneaux augmentent de +17%.

POIDS MOYENS À L'ABATTAGE

En Kg / tête – Découpe (hors Baby) - CIDEF



Mai 2025

- 0,1 %
A / A-1

- 0,3 %
M / M-1

Le poids moyen à l'abattage se maintient sous la barre des 12 kg (à 11,65 kg / tête) en mai 2025. Le poids des animaux est stable depuis le début de l'année 2025.

ABATTAGE DINDES

Indice - Base 100 = janvier 2019 - CIDEF



Mai 2025

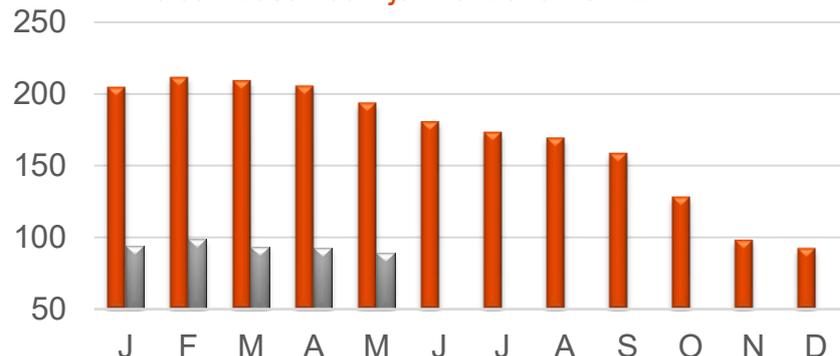
+ 13,6 %
A / A-1

+ 0,3 %
cumul 12 M

Les abattages rebondissent en mai, comparé à mai 2024. Les stocks restent faibles sur ce début d'année aussi bien en rouge qu'en blanc.

STOCK DE VIANDE DE DINDE

Indice - Base 100 = janvier 2018 - CIDEF



Mai 2025

- 53,8 %
A / A-1

- 3,1 %
M / M-1

Les stocks de viande (entier et découpe) restent faibles en ce début d'année. Ils continuent de baisser en mai.

— = année 2024

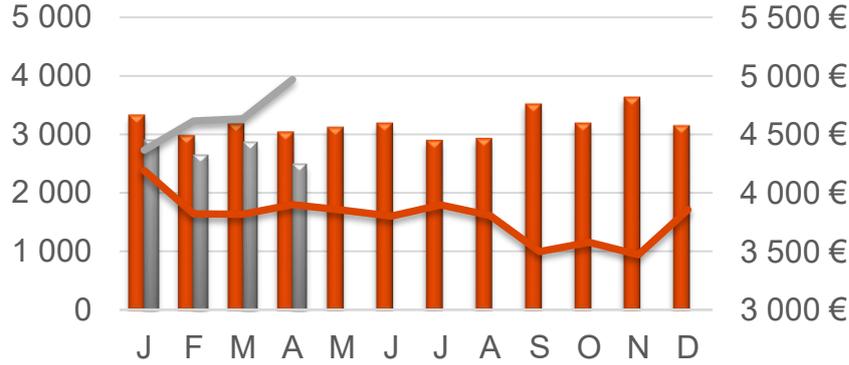
— = année 2025





IMPORTATION UE

en tonnes et en prix moyen - DOUANES



Avril 2025

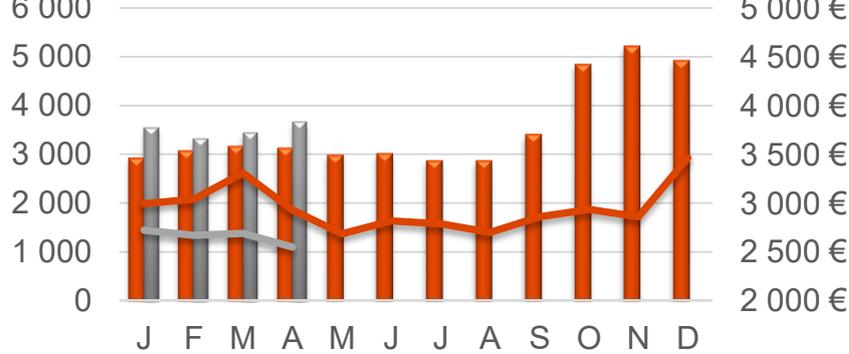
- 17,7 % (T)
A / A-1

- 8,9 % (T)
Cumul 12 M

10 886 tonnes de dindes ont été importées sur les 4 premiers mois de l'année 2025, (- 1 565 tonnes comparé à 2024), avec une valeur moyenne de 4 645 € la tonne (+ 713€ à date par rapport à 2024).

EXPORTATION UE

en tonnes et en prix moyen - DOUANES



Avril 2025

+ 17,6 % (T)
A / A-1

+ 19,2 % (T)
Cumul 12 M

13 967 tonnes de dindes ont été exportées sur les 4 premiers mois de l'année 2025, (+ 1 730 tonnes comparé à 2024), avec une valeur moyenne de 2 657€ la tonne (- 410€ à date par rapport à 2024).

CONSOMMATION DES MÉNAGES

Indice - Base 100 = janvier 2020 – KANTAR FAM



Avril 2025

- 3,1 %
A / A-1

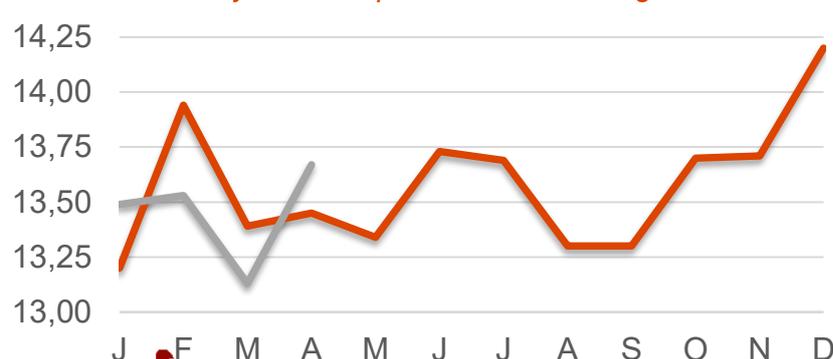
- 3,6 %
Cumul 12 M

La consommation fléchit en ce début d'année 2025, et accuse un repli de 3,6% sur un an.

Source Kantar Worldpanel pour FranceAgriMer

CONSOMMATION DES MÉNAGES

Prix moyen Escalope de dinde en € / kg – KANTAR FAM



Avril 2025

+ 1,8 %
A / A-1

- 1,8 %
Cumul 12 M

Avec un prix de l'escalope à 13,67€/kg en avril 2025, le prix moyen de l'escalope augmente sur 1 an (+1,8%).

Source Kantar Worldpanel pour FranceAgriMer

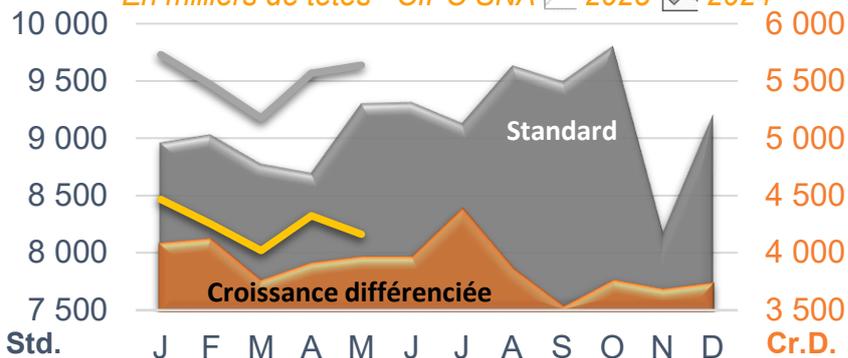
— = année 2024 — = année 2025





MISE EN PLACE HEBDOMADAIRE

En milliers de têtes - CIPC SNA 2025 2024



Mai 2025

+ 4,1 %
A / A-1

- 0,7 %
M / M-1

Les mises en place s'élèvent à 13,8 millions de têtes par semaine dont 9,6 millions en standard et 4,2 millions en croissance différenciée (incluant le CCP, l'ECC, l'Agriculture Biologique, le Label Rouge et le Fermier)

ABATTAGE STANDARD ET CERTIFIES

Indice - base 100 = janvier 2018 - CIPC



Mai 2025

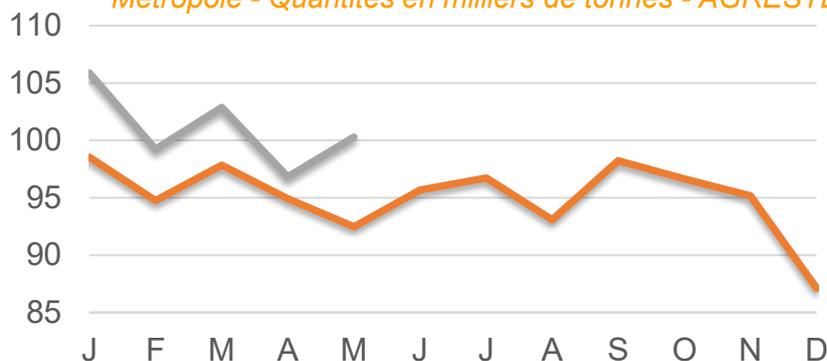
+ 14,2 %
A / A-1

+ 5,8 %
Cumul 12 M

Les abattages restent en forte hausse sur ce début d'année. En cumul 12 mois ils dépassent les 5,8%.

ABATTAGE POULETS DE CHAIR

Métropole - Quantités en milliers de tonnes - AGRESTE



Mai 2025

+ 8,5 %
A / A-1

+ 5,0%
Cumul 12 M

L'augmentation des abattages ces 12 derniers mois relance la production en cumul 12 mois à +5,0%.

* Les données des abattages de poulets de chair en poids ont été révisées le 01/06/25 pour les années 2022 à 2025, suite à des corrections apportées par certains abattoirs de volailles. Les données de production et de consommation de viande ont également été révisées en conséquence.

STOCK DE VIANDE DE POULET

Indice - Base 100 = janvier 2018 - CIPC



Mai 2025

- 19,4 %
A / A-1

- 9,3 %
M / M-1

La baisse des stocks amorcées l'année dernière perdure sur ce début d'année. Leur niveau reste inférieur de 25 à 30% à celui de l'année dernière.



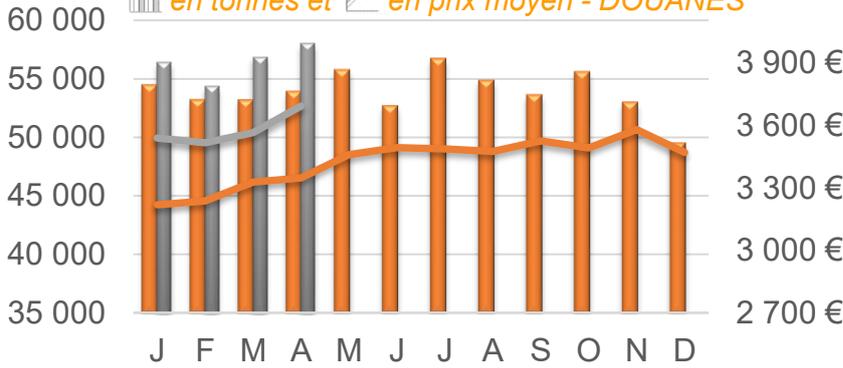


CHIFFRES FILIÈRE POULET



IMPORTATION UE

en tonnes et en prix moyen - DOUANES



Avril 2025

+ 7,8 % (T)
A / A-1

+ 4,3 % (T)
Cumul 12 M

225 644 tonnes de poulets ont été importées sur les 4 premiers mois de l'année 2025, (+ 11 280 tonnes comparé à 2024) pour une valorisation moyenne de 3 576€ la tonne (+295 € à date par rapport à 2024).

EXPORTATION UE

en tonnes et en prix moyen - DOUANES



Avril 2025

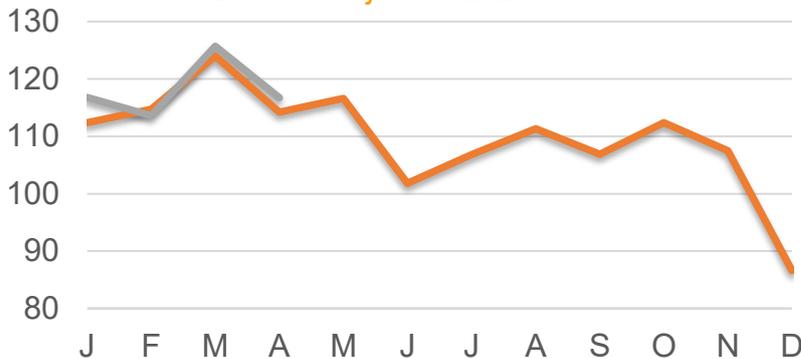
+ 18,9 % (T)
A / A-1

+ 4,3 % (T)
Cumul 12 M

75 334 tonnes de poulets ont été exportées sur les 4 premiers mois de l'année 2025, (+ 5 625 tonnes comparé à 2024) pour une valorisation moyenne de 2 875 € la tonne (- 1€ à date par rapport à 2024).

CONSOMMATION DES MÉNAGES

Indice - Base 100 = janvier 2020 - KANTAR FAM



Avril 2025

+ 2,2 %
A / A-1

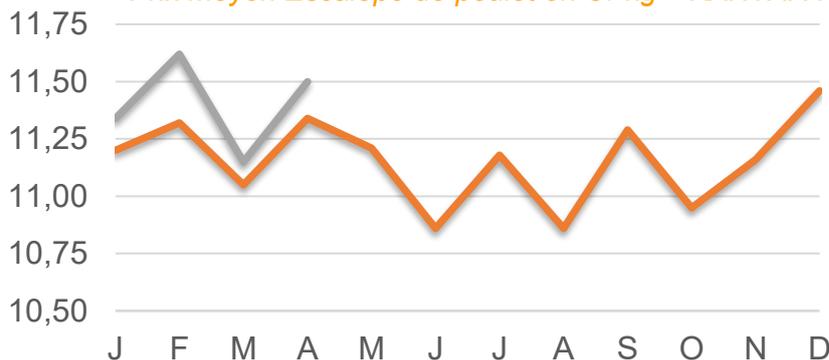
+ 1,9 %
Cumul 12 M

La consommation de poulet en GMS se maintient en hausse en ce début d'année 2025. Elle a augmenté de près de 1,9% sur un an.

Source Kantar Worldpanel pour FranceAgriMer

CONSOMMATION DES MÉNAGES

Prix moyen Escalope de poulet en €/kg - KANTAR FAM



Avril 2025

+ 1,5 %
A / A-1

- 2,4 %
Cumul 12 M

Le prix du poulet PAC en février se fixe à 6,30€/kg. Le prix de l'escalope à 11,50 € et celui de la cuisse à 5,71 €.

Source Kantar Worldpanel pour FranceAgriMer

— = année 2024

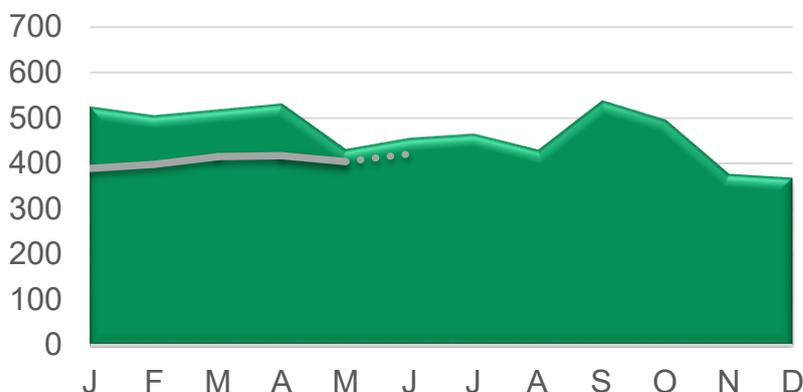
— = année 2025





MISE EN PLACE HEBDOMADAIRE

En milliers de têtes / semaine – CICAR



Mai 2025

- 6,1 %
A / A-1

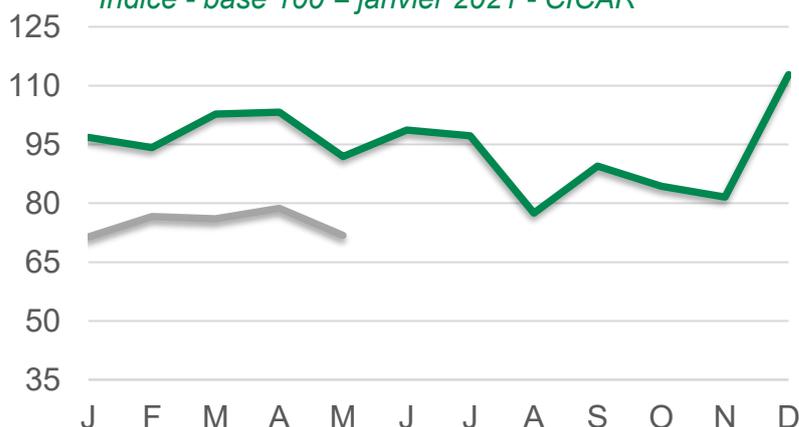
- 12,8 %
Cumul 12 M

Les mises en place s'élèvent à 404 milliers de têtes hebdomadaires.

La baisse des mises en place perdure sur ce début d'année en lien avec des stocks de viande toujours élevés.

ABATTAGE CANARDS A RÔTIR

Indice - base 100 = janvier 2021 - CICAR



Mai 2025

- 21,9 %
A / A-1

- 8,6 %
Cumul 12 M

Les abattages reculent en mai et sont en retrait sur un an de -8,6%

La filière peine à récupérer l'ensemble des ses marchés.

STOCK DE VIANDE DE CANARD A RÔTIR

Indice - Base 100 = janvier 2018 - CICAR



Mai 2025

- 15,2 %
A / A-1

- 0,7 %
M / M-1

Les stocks de viande décroissent, mais à un rythme très lent. Ils sont légèrement inférieurs à ceux de l'année dernière. On note une baisse importante en filets, mais le niveau reste toujours trop important.



— = année 2024

— = année 2025

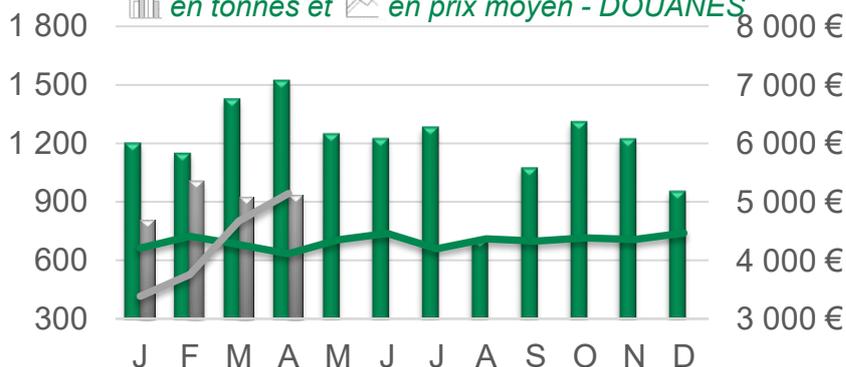


CHIFFRES FILIÈRE CANARD À RÔTIR



IMPORTATION

en tonnes et en prix moyen - DOUANES



Avril 2025

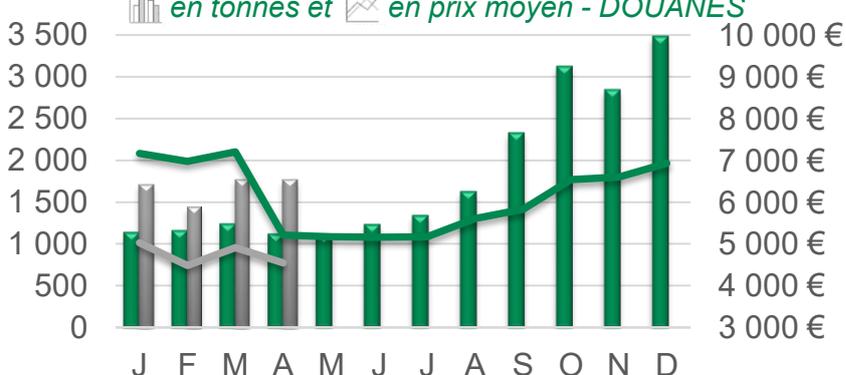
- 38,3 % (T)
A / A-1

- 16,6 % (T)
Cumul 12 M

3 671 tonnes de canards ont été importées sur les 4 premiers mois de l'année 2025, (- 1 602 tonnes comparé à 2024) pour une valorisation moyenne de 4 240€ la tonne (- 9 € à date par rapport à 2024).

EXPORTATION

en tonnes et en prix moyen - DOUANES



Avril 2025

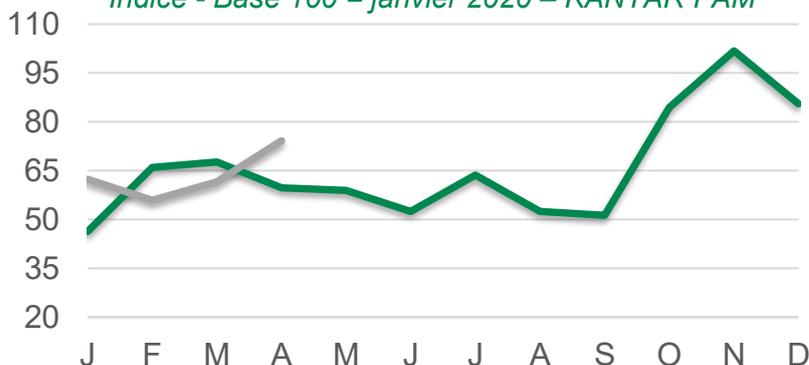
+ 59,4 % (T)
A / A-1

+ 19,5 % (T)
Cumul 12 M

6 692 tonnes de canards ont été exportées sur les 4 premiers mois de l'année 2025, (+ 2 073 tonnes comparé à 2024) pour une valorisation moyenne de 4 742 € la tonne (- 1 897€ à date par rapport à 2024).

CONSOMMATION DES MÉNAGES

Indice - Base 100 = janvier 2020 - KANTAR FAM



Avril 2025

+ 24,3 %
A / A-1

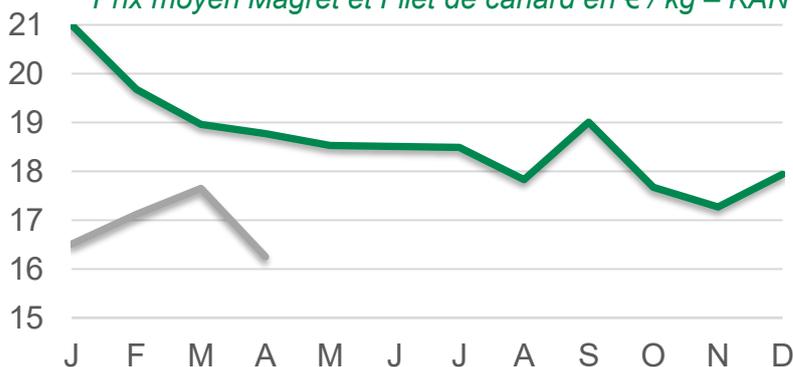
+ 33,1 %
Cumul 12 M

La consommation progresse en ce début d'année, elle atteint +33,1% sur un an. La récente baisse de prix participe à la relance des ventes.

Source Kantar Worldpanel pour FranceAgriMer

CONSOMMATION DES MÉNAGES

Prix moyen Magret et Filet de canard en €/kg - KANTAR FAM



Avril 2025

- 13,5 %
A / A-1

- 13,6 %
Cumul 12 M

Le prix du magret / filet baisse à 16,25 €/kg en avril 2025. Le prix de l'ensemble des découpes baisse à 15,43 €/kg.

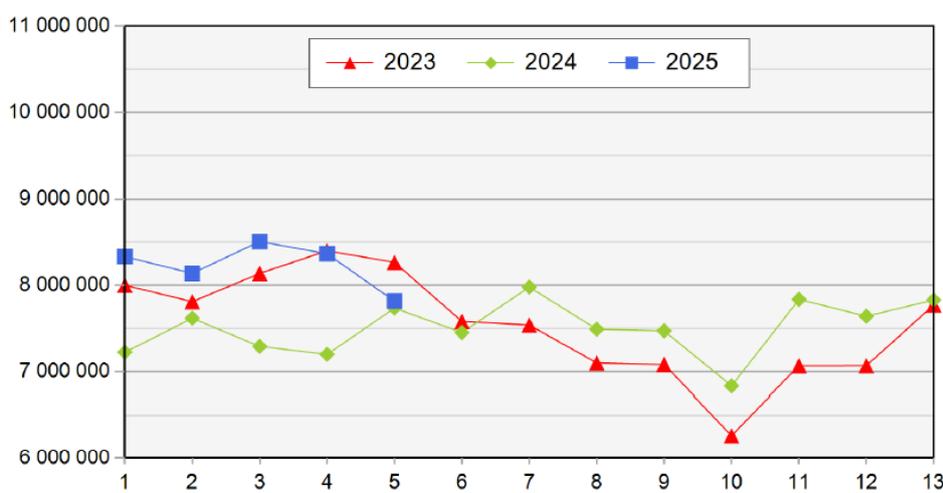
Source Kantar Worldpanel pour FranceAgriMer

— = année 2024 — = année 2025



MISE EN PLACE DE POULETS LABEL ROUGE

Estimations MEP en têtes / période (5 périodes) – SYNALAF



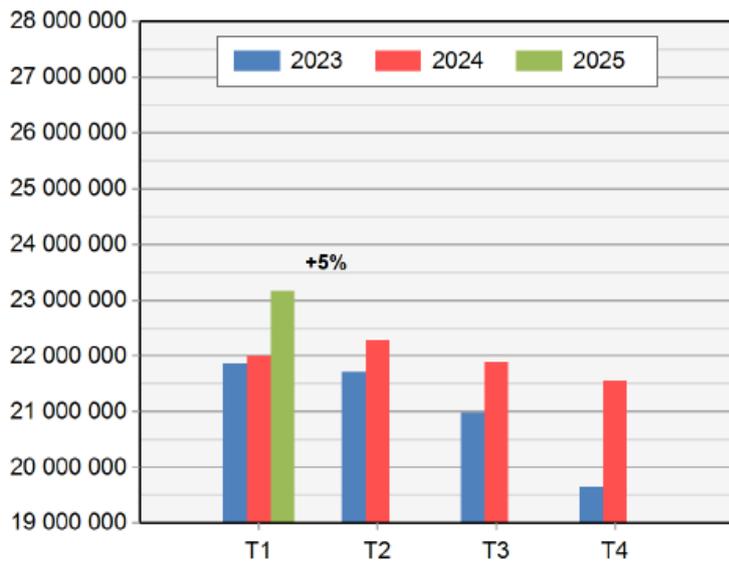
Au cours des cinq premières périodes de l'année 2025, le cumul des mises en place de volailles Label Rouge est en hausse de 10%/2024 et de 2%/2023.

Le cumul des mises en place de poulets Label Rouge augmente également de 11%/2024 et de 1%/2023.

Enfin, le cumul des mises en place de pintades Label Rouge est en hausse de 4%/2024 mais recule de -6%/2023.

LABELLISATION DE POULETS

Estimations en têtes / trimestre – SYNALAF



Au cours du premier trimestre de l'année 2025, les labellisations de volailles Label Rouge sont en hausse de 4%/2024 et de 6%/2023.

Les labellisations de poulets Label Rouge augmentent également de 5%/2024 et de 6%/2023.

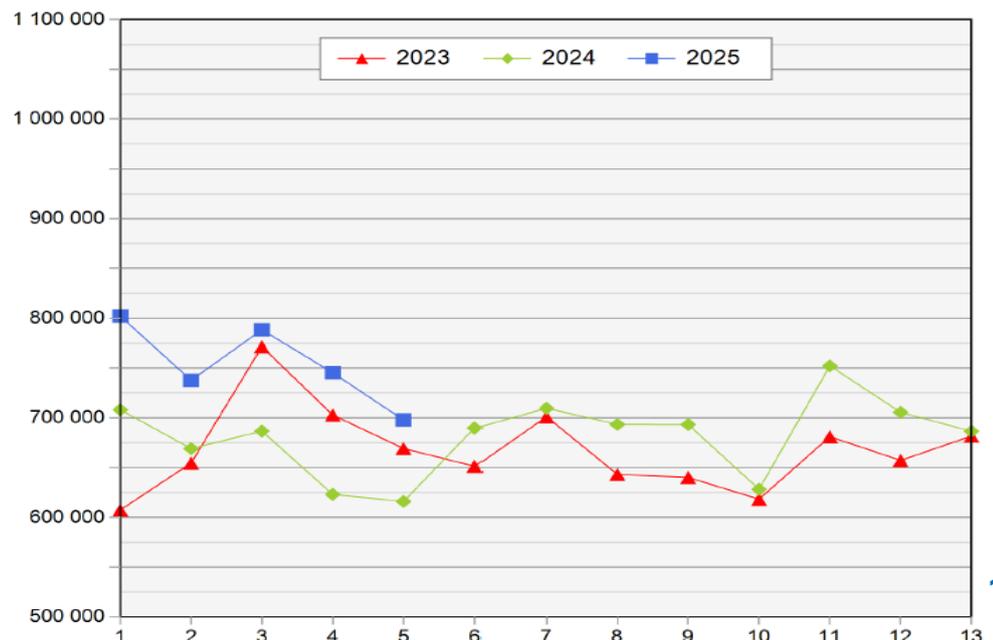
Finalement, le taux de labellisation des poulets est de 91%, soit -1pts/2024.

MISE EN PLACE DE POULETS BIOLOGIQUES

Estimations MEP en têtes / période (5 périodes) – SYNALAF

Sur les cinq premières périodes de 2025, le cumul des mises en place de volailles biologiques augmente de 13%/2024 et de 11%/2023.

Le cumul des mises en place de poulets biologiques est aussi en hausse de 14%/2024 et de 11%/2023.



NB: L'observatoire du Synalaf représente les filières organisées de volailles Bio en France, soit la majorité de la production hexagonale.

